fire visite à une de ses amies. Profitant de son absence, le chauffeur fit quelques réparations à son moteur. De l'huile et du cambouis, ainsi que le contenu du cendrier, tombèrent sur le trottoir. Des gardiens de la paix intervinrent, et n'écoutant que leur consigne, menacèrent le wattman de lui dresser procès-verbal. Mlle Polaire, qui revenait à cet instant, prit fait et cause pour le délinquant avec une vivacité particulière: « Je sais bien, dit-elle, que vous touchez cinq francs pour chaque contravention que vous dressez, mais cela m'indifférera, car je n'en paye jamais aucune. Allez donc apprendre votre métier en Angleterre. Vos pareils s'y montrent plus tolérants qu'à Paris. »

Sur ces mots, l'artiste remonta dans sa voiture et regagna son domicile, 53, avenue des Champs-Elysées, non toutefois sans qu'une contravention ait été dressée à son chauffeur. M. Rieux a inculpé Mlle Polaire d'outrages aux agents et l'a convoquée à son cabinet. Elle a répondu, par lettre, qu'elle ne pouvait déférer à cette invitation, une affaire importante l'obligeant à partir en voyage.

M. Rieux a transmis son rapport à la préfecture de police.

GENTLEMAN CAMBRIOLEUR

Paris, 30 avril. — M. Beaurain, commissaire de police du quartier du Mail, vient d'envoyer au dépôt un gentleman cambrioleur, Jean Auer, qui, vêtu avec beaucoup d'élégance, portant même à la boutonnière le ruban de la campagne de Chine, qu'il avait gagné en servant dans l'armée coloniale, inspirait à toutes ses relations la plus grande confiance.

Dans la nuit du lundi au mardi de Pâques, sur les indications d'un nommé Maurice Demur, employé dans une maison de commerce, 72, rue Réaumur, il pénétrait par escalade et effraction, chez un négociant en étoffes et s'emparait de 10.000 francs.

A la suite de la plainte déposée par le commerçant, M. Beaurain, commissaire de police, secondé par le sous-brigadier de la sûreté Mornet, retrouva les traces du coupable, et hier, il mettait en arrestation Auer à l'hôtel de la rue des Bernardins.

L'ÉCOLE DU VOL

Paris, 30 avril. — Dans le quartier de Plaisance, des agents ont arrêté une femme Nicoux, chanteuse ambulante, qui dressait des enfants au vol. La petite bande comprenait des fillettes, dont l'aînée avait douze ans, et la plus jeune quatre ans. Conduite par une gamine de neuf ans, Jeanne Poulon, elle pratiquait tous les genres de vol: Vols à la tire, vols à l'étalage, vols au « rendez-moi », vols au poivrier.

Au marché de Breteuil, les enfants s'emparaient des volailles; à la fête de l'avenue du Maine, ils dérobaient les porte-monnaie. Jeanne Poulon eut même, un jour, l'audace de voler, dans un bureau de poste et à travers le guichet, un rouleau de cinquante francs en pièces de vingt sous.

Les petits voleurs furent arrêtés en masse à la gare Montparnasse, au moment où la mère Nicoux les conduisait se reposer à la campagne.

MUSÉE DE GUÉRET CAMBRIOLÉ

Voici des détails complémentaires sur le vol commis au musée de Guéret. La montant du vol représenterait une valeur plus considérable que celle signalée hier.

Parmi les objets emportés se trouvent des insignes de députés de 1848.

Les pièces de collection disparues sont des plus précieuses. Ce sont: Une croix plate en émail champevé, une tête de Christ seule en relief et custode en émail champlevé avec arabesques et têtes de saint, les couleurs dominantes sont bleues et vertes; — Six châsses ou reliquaires figurant un coffret oblong, dont deux en cuivre avec cabochons, les quatre autres en émail champlevé ont pour décoration « le Meurtre de saint Thomas Becket », « la Lapidation de saint Etienne », « l'Adoration des Mages », des figures de saints et des rinceaux, fragments de crosse en émail champlevé; — Une plaque ovale en cuivre repoussé représentant saint Brunand, 58 émaux peints, dont plusieurs de Noualhier et de Naudin; — Six râpes à tabac sculptées, dont quatre en ivoire, une petite statue de la Vierge en ivoire et os; — Un étui en argent fin dix-huitième siècle et portant à une extrémité les armoiries de Beauvais.

LES ARCHIVES DE LA PRESSE

Recherches rétrospectives et documentaires

Les « Archives de la Presse », 37, rue Bergère, se chargent de toutes recherches rétrospectives ou documentaires; elles constituent des dossiers d'études pour livres, discours, thèses, conférences, etc.; les « Archives » indiquent rapidement les articles anciens ou récents « parus » dans les revues ou les journaux.

Si votre affaire est intéressante, votre publicité intéressera.

Le Marché Lainier en Allemagne

La situation n'a pas subi des changements sensibles depuis les fêtes de Pâques, et ce ne sont que quelques genres recherchés particulièrement, dont les prix ont encore haussé. La tendance du marché reste excessivement ferme pour toutes les qualités. On envisage l'avenir avec confiance, et on s'attend à ce que les résultats des prochaines ventes de Londres confirmeront la situation actuelle. Ce sont surtout les bonnes laines fines et croisées fines et moyennes, à peigne, qui sont d'une très bonne demande. Les filateurs de laine peignée et les fabricants en formant la clientèle, ont toute peine à satisfaire la demande de la part des acheteurs allemands et étrangers. La mode se porte surtout sur les genres fins « unis », la fantaisie est moins favorisée. La filature de cardé et les fabricants de lainages, bukskin, etc., se trouvent toujours dans une position peu satisfaisante; il n'est pas douteux cependant que les affaires en ces genres se sont améliorées également depuis une quinzaine de jours.

Sur le marché de laines, d'assez importantes affaires se sont traitées en laines d'Australie et de Buenos-Ayres fines et mi-fines. Les premières rentrées de la nouvelle tante des laines indigènes ont été vivement disputées. Aux enchères à Forst, le 23 de ce mois, presque la totalité des lots exposés ont trouvés preneurs à des prix en hausse d'environ 5 pour cent, comparés aux prix réalisés au mois de mars. Les prochaines enchères de Berlin, le 3 mai, prendront sans doute un cours similaire.

Peu d'affaires en déchets. Les blousses propres et finottes sont d'une bonne demande; les genres inférieurs sont assez négligés.

En « Autriche » la situation de l'industrie lainière est similaire à celle de l'Allemagne. Naturellement les manufacturiers de tissus pour l'exportation en Orient, de « fes », etc., ont à souffrir des troubles en Turquie. Les filatures de peignés sont très bien occupées.

H. M.

La vraie Représentation d'un Pays

Un vœu de M. Boudenoot au Conseil général du Pas-de-Calais

Un sénateur, M. Boudenoot vient de déposer à la récente session du conseil général du Pas-de-Calais, dont il est membre, le vœu suivant qui nous semble assez curieux et dont voici le texte:

Je prie le conseil général de renouveler le vœu qu'il a émis l'an dernier en vue d'obtenir pour la région du Nord l'égalité devant le suffrage universel, et je donne à l'appui de ce vœu un argument nouveau, qui m'a été fourni par des documents émanant du ministère des finances.

L'an dernier, je vous montrais, à l'aide d'un premier tableau statistique A, dont je joins un nouvel exemplaire au texte de présent vœu, que 7.910.000 habitants pris dans le Midi, d'un côté, et de l'autre le même nombre d'habitants dans le Nord, sont ainsi répartis:

Le groupe du Midi a 71 sénateurs et 131 députés, soit 202 représentants.

Le groupe du Nord a 49 sénateurs et 107 députés, soit 156 représentants.

Cette année, j'ai pu, grâce aux documents que m'a fournis, sur ma demande, M. le ministre des finances (lettre du 18 mars 1909), établir un deuxième tableau statistique B, dont je joins aussi un exemplaire au texte du présent vœu.

Et de ce tableau, il résulte que:

Le groupe du Midi paie 535 millions d'impôts à l'Etat, et reçoit 546 millions pour ses dépenses publiques.

Le groupe du Nord paie 935 millions d'impôts à l'Etat, et reçoit 507 millions pour ses dépenses publiques.

Ainsi, le Nord reçoit 40 millions de moins et paie 400 millions de plus; et il a un quart de représentants en moins que le Midi.

Donc, sans reproduire aujourd'hui les arguments de principe et les raisons d'équité que je vous ai exposés en août 1908 et qui figurent à la page 50 du volume de nos procès-verbaux, je vous prie, en vous les rappelant et en considérant le résumé ci-dessus, de renouveler le vœu que vous avez émis, en vue d'obtenir que, dans la nouvelle loi électorale qui va être élaborée incessamment, les pouvoirs publics donnent à chaque région un nombre de députés proportionnel au nombre des électeurs ou des habitants.

La seule solution à cette inégalité, nous l'avons dit et redit, c'est l'établissemetn du scrutin de liste par département ou par groupe de départements avec l'adjonction de la représentation proportionnelle.

TRÈFLE VAISSIER Savon Forte-Bonheur.
Méfiez-vous des contrefaçons.
5337

LES GRÈVES

A CROIX

Au peignage Holden

Le nombre des ouvriers obligés de chômer par suite de la grève des emballeurs, s'est encore accru dans la journée de vendredi, on peut évaluer actuellement à mille, le nombre des chômeurs

A WATTRELOS

Aux établissements Leclercq-Dupire. — Une détente

Une certaine lassitude se manifeste visiblement parmi les ouvriers des établissements Leclercq-Dupire, en grève depuis huit semaines et tout fait prévoir que l'issue de ce douloureux conflit est maintenant proche.

Dans la journée de vendredi, les grévistes ont tenu plusieurs réunions au cours desquelles on a travaillé beaucoup en faveur de la reprise. Si nous sommes bien renseignés, le comité de la grève, se sentant débordé, aurait démissionné en laissant à l'assemblée des grévistes le soin de s'aboucher elle-même directement avec les dix ouvriers congédiés.

Quatre de ces derniers se sont rendus à Roubaix, vendredi après-midi, en compagnie de trois des plus anciens ouvriers de l'usine. Ils ont demandé à voir M. Louis Leclercq pour l'informer qu'ils étaient décidés à se sacrifier à la cause commune, à la condition que leurs six camarades soient repris. Mais le patron, bien résolu à ne plus rien changer à sa décision, a déclaré inutile toute nouvelle entrevue. Toutefois, M. Dequesne, commissaire de police, chef de la sûreté, s'étant entremis, a obtenu de M. Leclercq la promesse que les sept ouvriers congédiés seraient embauchés immédiatement au peignage Alfred Motte et Cie et que du travail serait fourni aux trois ouvrières, dans une usine que nous ne sommes pas autorisés à désigner.

A ARMENTIÈRES

Dans notre numéro de mardi, nous avons annoncé que les rattacheurs de la filature de MM. Dansette frères demandaient une augmentation de pourcentage.

Ils viennent d'obtenir une prime de 3 francs par quinzaine et ont repris le travail aussitôt.

A PÉRENCHIES

La grève des ouvriers émouleteurs

Vendredi matin, une cinquantaine d'ouvriers ont repris le travail. Les délégués des grévistes doivent avoir une nouvelle entrevue avec leurs patrons.

Le Crime de Bavelincourt

Un Roubaisien devant la Cour d'assises de la Somme

NOUVEAUX DÉTAILS

Voici des détails complémentaires sur les débats de la cour d'assises de la Somme, devant laquelle a comparu mercredi, un Roubaisien, Auguste Vanmansart, inculpé de complicité dans l'acte de banditisme de Bavelincourt, et dont nous annoncions hier la condamnation.

Le prévenu, contrebandier de profession, est âgé de 30 ans. Il est grand, robuste, le visage intelligent, mais reflétant la brutalité.

Il apparaît à son banc les yeux rouges de larmes et les mains nerveusement crispées. Pendant que se poursuit la lecture de l'acte d'accusation, il pleure avec bruit, son mouchoir aux yeux.

L'accusation a retenu contre Vanmansart, Van Comerbecke, en fuite, et deux autres complices inconnus, le crime de vol qualifié accompagné de violences graves et celui d'un attentat odieux, contre l'une des victimes. On sait que cinq individus masqués, firent irruption à Bavelincourt, chez un vieillard du nom de Tellier, assommèrent celui-ci, le laissant pour mort, violentèrent son amie la veuve Dubois et dérobèrent 6.300 francs, un cheval et une voiture.

Au cours de l'instruction, Vanmansart, après avoir invoqué un alibi mensonger, a simulé la folie et n'a plus voulu répondre aux interrogatoires du magistrat instructeur. Mais M. le docteur Charon, expert commis, a facilement reconnu en lui un simulateur et l'a déclaré entièrement responsable de ses actes. Ses antécédents sont mauvais; il a déjà subi cinq condamnations à la prison pour contrebande et vols.

Interrogé par le président, M. Moll, Vanmansart avoue être allé, six mois avant le crime, porter du tabac fraudé chez Tellier, le recéleur de contrebande, pour le compte d'un patron fraudeur nommé Bonte, puis il affirme ensuite ne pas connaître Tellier. Il nie s'être trouvé à Bavelincourt dans la nuit du crime, car il se trouvait à Roubaix à cette époque. Quand le président lui oppose les affirmations précises de Tellier, qui l'a reconnu, le prévenu balbutie ou garde le silence.

Neuf témoins défilent ensuite à la barre. Citons parmi eux l'agent de sûreté *Doutreligne*, de Roubaix. C'est grâce aux indications recueillies au cours de ses recherches, que les noms des bandits furent connus, et que ceux-ci purent être arrêtés. Le témoin expose comment il fut averti par un indicateur, des propos suspects et significatifs, tenus par quatre complices dans un estaminet de Néchin, et se rapportant au crime. Le président de la Cour félicite l'agent Doutreligne de la perspicacité et de l'activité déployées par lui dans cette circonstance.

La principale victime, Eugène Tellier, âgé de 68 ans, dépose ensuite. Réveillé en sursaut, il eut le temps d'apercevoir le visage de trois bandits, dont l'un avait perdu son masque. Celui-ci était Vanmansart. Il l'affirme avec beaucoup d'assurance, ajoutant que ce dernier lui « a sauté dessus le premier » pour l'assommer. L'amie du vieillard, Blanche Lengellé, veuve Dubois, dépose avec netteté. Les bandits, après lui avoir annoncé que son « vieux » était mort, l'abordèrent, armés l'un d'un couteau, un autre d'un revolver. Elle dut leur indiquer la cachette de son argent, puis, ayant les mains et les jambes liées, subir les violences odieuses des cinq agresseurs.

M. Paul Rigolle, débitant à Wattrelos, accompagna Vanmansart, Bonte, Vandenbeck, etc., quand ceux-ci opérèrent au domicile de Tellier, en juillet 1907, une livraison de tabac. Il indique que la veuve Dubois alla chercher à la cave l'argent nécessaire pour payer les contrebandiers. Or, les bandits, dans la nuit du crime, demandèrent à la veuve où se trouvait la cave.

M. l'avocat général Pironneau a conclu, dans son réquisitoire, à la culpabilité indéniable et indiscutable de Vanmansart, devant la reconnaissance formelle de Tellier. Il a demandé pour le prévenu un verdict de sévérité rigoureuse, allant jusqu'à écarter sans pitié les circonstances atténuantes. Me Pierre Dubois, dans sa plaidoirie, s'appuyant sur les contradictions de l'instruction et la reconnaissance tardive de Tellier, a demandé l'acquittement de son client. Le témoin Tellier, rappelé à la barre, a affirmé, pour la vingtième fois peut-être, qu'il ne se trompait point, en accusant Vanmansart.

Enfin, après trente-cinq minutes de délibération, le jury a rapporté un verdict affirmatif, mitigé de circonstances atténuantes.

En entendant le prononcé du verdict, Vanmansart, comme écrasé, blêmit. Invité par le président à faire connaître s'il a quelque chose à dire sur l'application de la peine, il se met debout, raide, mais ne répond rien, rien. Son attitude à ce moment, est particulièrement impressionnante. Par quatre fois, le président le presse sans lui arracher un mot. Alors on passe outre.

Le bandit est condamné à **dix ans de travaux forcés et à dix ans d'interdiction de séjour.**

Exigez BOCK-TARTARAT
Bière de Luxe — Exquisite ale
Bureau: 6, centeur St-Martin, Roubaix. Tél. 20.28

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Aujourd'hui, 1er mai:

SOLEIL: *lever à 4 h. 43; coucher à 7 h. 13.*
LUNE: *1er quartier du 27 avril; pleine le 6.*
AUJOURD'HUI: *Saints Jacques et Philippe; demain, S. Athanase.*
GRAND MARCHÉ AUX FLEURS.
DE 9 H. A 10 H. 1/2, *Caisse d'épargne.*

Une réunion de pères et de mères de famille

La réunion que l'Association des Familles de Roubaix et de ses Cantons organise pour demain, dimanche, à 3 heures, dans la grande salle des Fêtes du « Café Pandore », promet d'être particulièrement intéressante.

M. D. Gurnaud, avocat à la cour d'appel de Paris, qui a accepté d'y prendre la parole, est certainement l'homme de France le mieux qualifié pour entretenir des pères et des mères de famille du devoir et du droit qu'ils ont de surveiller l'enseignement donné à leurs enfants. Me Gurnaud s'est livré à une étude approfondie des manuels scolaires; il a montré dans des articles de journaux, dans des conférences, dans la petite revue « Parents et Maîtres », qu'il dirige avec une réelle compétence, combien certains de ces manuels étaient en contradiction avec le principe de neutralité religieuse inscrit dans la loi, et attaquaient, sous le couvert de vagues idées humanitaires, les fondements mêmes du patriotisme.

Mais, tout en dénonçant vigoureusement à l'opinion le danger de ces livres pernicieux, et l'attitude coupable de quelques maîtres dévoyés, Me Gurnaud n'a jamais été un détracteur systématique de l'école officielle. Il apprécie à sa haute valeur le mérite de beaucoup d'instituteurs qui, serviteurs dévoués de leur pays, accomplissent avec tact et dévouement leurs délicates fonctions, toujours pénibles, parfois ingrates; et espère trouver un élément de paix sociale dans la collaboration de ces instituteurs avec les groupements des pères de famille qui leur confient leurs enfants.

L'Association de Roubaix reconnaît en Me Gurnaud l'un de ses maîtres. Elle travaille, elle aussi, sans aucun parti-pris à l'égard des instituteurs, et reconnaît loyalement qu'à de rares exceptions près, elle peut accorder toute sa confiance au corps enseignant de Roubaix. Mais il y a à l'horizon parlementaire des menaces pour les instituteurs et pour les parents: ce sont les projets de loi Doumergue. L'Association tient à mettre à ce sujet l'opinion en garde, et prie nos concitoyens de s'unir contre ces projets qui établiraient à l'école un véritable régime de tyrannie.

Bref, à quelqu'opinion que l'on appartienne, il y a là un mouvement intéressant pour tous les pères de famille, et nous espérons que Me Gurnaud trouvera devant lui un auditoire nombreux et attentif. Le conférencier étant attendu à Lille après la réunion de Roubaix, la séance s'ouvrira très exactement à trois heures.

Les personnes qui désirent assister à la réunion peuvent se procurer des invitations chez M. le président, 10, rue Eugène-Motte. Les habitants des communes avoisinant Roubaix sont tout particulièrement invités.

Le programme de la « Ligue d'Union Républicaine »

La « Ligue d'Union Républicaine des cantons de Roubaix », réorganisée en novembre 1908, nous communique son programme que nous publions ci-dessous à titre documentaire:

La Ligue d'Union Républicaine des cantons de Roubaix, désireuse de développer son action, fait appel à l'active propagande de ses adhérents pour rallier à son programme tous les républicains de bonne et honnête volonté. Fidèle à ses origines, elle place en tête de ses statuts la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et elle prétend s'en inspirer dans tous les actes politiques auxquels elle peut être appelée à prendre part.

Absolument dévouée à la Constitution qui régit la France, elle considère la République comme le seul Etat compatible avec la souveraineté du peuple, et elle place le régime républicain au-dessus même du suffrage universel, celui-ci n'ayant pas le pouvoir, par une majorité de hasard, d'aliéner les droits naturels et imprescriptibles des générations futures. A cette fin, elle voudrait que fut institué en France un Tribunal supérieur, comme il en existe un aux Etats-Unis, qui pût annuler les lois méconnaissant les principes essentiels à l'organisation de l'Etat démocratique.

Le principe républicain ne pouvant être mis en question, tout l'effort des bons Français doit tendre à un gouvernement libéral, tolérant et juste.

Libéral, le Gouvernement doit s'inspirer dans ses actes et dans ses initiatives du grand principe que « la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ». Il doit assurer à chacun sa liberté individuelle, sa liberté de penser et de publier sa pensée par la plume ou par la parole, d'où découle la liberté de la presse et de réunion, sauf pour chacun à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. Il doit reconnaître et protéger le droit d'association, tout en le surveillant, pour qu'il ne puisse à aucun moment devenir un danger pour la liberté individuelle ou citoyen ou pour la sûreté de l'Etat républicain.

Il doit assurer la liberté du travail et celle du travailleur qui a droit au non-travail.

Tolérant, il proclamera la liberté des cultes, appliquera le droit commun à leurs ministres et ne cherchera pas à les inquiéter pour leurs opinions « même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public prévu par la loi ». Tout en dispensant un enseignement d'Etat neutre, c'est-à-dire laïque, il doit tolérer à côté l'enseignement libre, par respect du droit des pères de famille à l'éducation de leurs enfants, ceux-ci devant d'ailleurs en supporter les frais.

Juste, le Gouvernement garantira par la force publique, dont il est le chef responsable, les Droits de l'Homme et du Citoyen, s'en servant pour l'avantage de tous et non pour son utilité particulière. Il s'efforcera d'établir la contribution commune nécessaire pour l'entretien des services publics par une répartition équitable entre tous les citoyens en raison de leurs facultés. Il assurera l'inviolabilité de la propriété individuelle qui est un droit naturel « nul ne pouvant en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité ».

Ces principes sont éternels, et, s'ils ont été souvent violés, ils ont, à travers les âges, été la caractéristique de la vraie civilisation. S'en inspirant la Ligue ne combat que deux adversaires avec lesquels il n'est pas de composition possible: le collectivisme, régime d'asservissement et d'égalité déprimante, d'une part, et la monarchie, qui, même mâtinée de libéralisme, est incompatible avec la souveraineté de la nation.

La Ligue est donc animée d'un large esprit gouvernemental et disposée à la concentration républicaine étendue des républicains modérés jusqu'aux radicaux-socialistes qui répudient le collectivisme.

La Ligue ne se désintéresse pas en effet, des réformes sociales et tout en professant que la liberté doit jouer le plus grand rôle dans leur réalisation, elle admet que les pouvoirs publics interviennent par des lois qui en hâtent la solution.

Foncièrement dévouée à la Mutualité sous toutes ses formes, elle n'est pas opposée à l'action combinée de l'Etat et de ces institutions pour résoudre la question des retraites ouvrières, complément utile de la loi si humanitaire et si louable de l'assistance aux vieillards.

Tout en reconnaissant la légitimité des Syndicats professionnels, la Ligue voudrait qu'en leur conférant le droit d'acquérir, le législateur remît leur responsabilité effective. Elle demande aussi que leur rôle soit confiné dans les limites professionnelles et qu'en divers cas leur fédération ne puisse, comme à l'heure actuelle, constituer un véritable foyer de révolte, de violence et d'insurrection contre les lois.

La Ligue, au point de vue économique, souhaiterait un meilleur et plus parcimonieux emploi des deniers des contribuables, par la suppression des sinécures si nombreuses dans la plupart des administrations.

Elle admet le principe de l'impôt sur le revenu qui, bien appliqué, peut réparer des injustices, mais elle demande que les principes de liberté ne soient pas sacrifiés à l'esprit fiscal, et que tout ce que le projet voté par la Chambre renferme de vexatoire, d'inquisitorial et d'arbitraire soit réformé par le Sénat. Que nos dirigeants prennent garde que c'est la fiscalité exagérée qui a perdu plusieurs régimes en France.

Il est un point sur lequel toutefois le contribuable ne doit pas marchander, c'est pour les dépenses qui doivent assurer la sécurité de la nation et de ses colonies. Il faut que notre armée et notre marine soient dotées largement et restent fortes et disciplinées, pour que notre chère patrie, ayant conscience de sa force, puisse se livrer, sans inquiétude, aux travaux de la paix, montrant au monde une France toujours plus heureuse, plus prospère et plus respectée. C'est le vœu le plus cher de la Ligue d'Union Républicaine et auquel elle espère rallier toutes les adhésions des bons Français fidèlement attachés à la République.

Le secrétaire-général: Alfred HOCQUET; les vice-présidents: Edouard ROUSSEL, Henri DUCHAMPS, Paul REGNIER. — Le Président: Ach. ROUSSEAU. — Le secrétaire-adjoint: Georges THIERRAUT. — Les trésoriers: Paul SEYNAEVE et Henri BRIEF.

Le concours de chiens de police

C'est le dimanche 9 mai, au Vélodrome Roubaisien, qu'aura lieu le Grand Concours International de chiens policiers, organisé par le Club du Chien de Défense de Roubaix, avec le Patronage de la Ville de Roubaix.

Outre la classe d'excellence, qui comprend l'engagement des champions du monde et de Belgique, le Club s'est assuré le concours des principaux élèves des chenils municipaux de Lille, Valenciennes, Bruxelles, Braine-le-Comte (Belgique) et Roubaix.

Nous reviendrons d'ailleurs sur les détails de cette fête, qui est appelée à obtenir un très grand succès.

LES AGRESSIONS NOCTURNES

Un habitant de Croix assailli et dévalisé

Un apache sous les verrous. — Circonstances curieuses de son arrestation

L'un des apaches, auteurs des agressions nocturnes qui se produisent chaque semaine à Roubaix, depuis près d'un mois, vient d'être arrêté dans des circonstances vraiment bizarres.

Signalons d'abord, leur dernier méfait accompli boulevard Gambetta, et dont la victime est un employé de commerce, M. Edouard Gemmell, d'origine anglaise, 47 ans, et demeurant à Croix. Vers minuit, ce dernier longeait le boulevard Gambetta, dans l'intention d'aller prendre le tramway de Lille, qui devait le ramener chez lui. Soudain, à hauteur de la rue Dupleix, deux individus l'assaillirent par derrière; l'un le saisit d'une main à la gorge, qu'il étreignit avec force, tandis que de l'autre, tout en se dissimulant, il brandissait devant lui un couteau, en menaçant de l'éventrer s'il criait. Tandis que M. Gemmell demeurait suffoqué par l'étreinte, un second individu se hâtait de le dévaliser, et lui enlevait sa montre en or, ainsi qu'une pièce de deux francs. Leur coup fait, les apaches prirent la fuite, sans brutaliser autrement leur victime. Le bijou dérobé avait une valeur de 500 francs; c'était un précieux souvenir que l'employé de commerce conservait de son père, M. Alexandre Gemmell, dont le nom d'ailleurs était gravé, sur la cuvette intérieure de la montre.

La montre révélatrice

M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, n'avait point tardé à recevoir la plainte de M. Gemmell, mais celui-ci n'avait pu donner qu'un signalement tout à fait insuffisant de ses agresseurs. On n'avait donc que bien peu d'espoir de les retrouver, quand, le lendemain même de l'agression, un incident purement fortuit vint révéler à la police la trace d'un des apaches.

Vers onze heures du matin, un individu était venu chez un marchand de vieux métaux de la rue de la Perche, acheter une table de marbre pour un cabaretier de la rue du Chemin-de-Fer. Portant la table sur la tête, il partit en montant la rue de Lille jusqu'au boulevard Montesquieu, qu'il tourna. Mais, à l'angle de la rue de Croix, se sentant fatigué, le commissionnaire pria un voisin, qui était sur le seuil de sa porte, de l'aider à déposer son fardeau par terre. Quand la table fut descendue, le voisin vit le passant se fouiller, d'un air ennuyé. « J'ai perdu ma montre, dit-il, ou plutôt une montre qu'on m'avait confiée pour être portée en réparation ». Ayant dit ces mots, l'individu rebroussa chemin, vers la rue de Lille, suivi à peu de distance du garçon du voisin, qui désirait l'aider dans ses recherches. On arriva ainsi à proximité du magasin du marchand de vieux métaux, qui se trouvait sur le seuil de sa porte.

— Vous avez-donc perdu quelque chose? observa ce dernier.

— Oui, ma montre.

— La servante que vous apercevez là-bas, rue Vauban, l'a retrouvée sur le trottoir, aussitôt après votre départ.

Interrogée alors par le commissionnaire, la jeune fille déclara, qu'elle avait remis le bijou entre les mains d'un agent, qui était parti aussitôt la porter au commissariat de la rue des Arts. Sur quoi l'individu remercia, déclarant qu'il irait la chercher. Mais se contenta d'aller reprendre sa table; au poste de police, on ne le vit guère, et pour cause.

Les charges contre l'inculpé

En effet on n'avait point tardé à s'apercevoir que la montre portait à l'intérieur le nom de M. Gemmell. Informé de cette importante trouvaille, M. Grimaldi chargea l'agent de sûreté Masse, de rechercher aussitôt l'individu qui l'avait perdue et qui ne pouvait être qu'un des complices de l'agression. Les renseignements fournis à l'agent sur le client du marchand de vieux métaux et le signalement de son commissionnaire, l'amenèrent hier matin, à l'estaminet portant le numéro 57, de la rue du Chemin-de-Fer, dont un locataire, répondant au signalement donné, fut immédiatement arrêté.

Il se nomme Edouard Briffaut, 26 ans; c'est un repris de justice dangereux, titulaire de plusieurs condamnations, se disant peigneur, mais ne travaillant guère.

Interrogé par M. Grimaldi, cet individu a nié catégoriquement être l'un des auteurs de l'agression, et avoir eu en main la montre trouvée. Il fallait s'y attendre. Mais le magistrat a confronté avec le marchand, la servante, l'habitant du boulevard Montesquieu, et son fils, à qui Briffaut avait parlé du bijou. Tous l'ont formellement reconnu. L'inculpé a persisté dans ses dénégations, alléguant qu'après avoir reçu sa table, il était retourné à son logement sans s'arrêter, sans causer à personne. Ajoutons que M. Grimaldi a en outre relevé des contradictions dans ses déclarations et celles d'autres témoins, au sujet de l'heure de sa rentrée dans sa chambre, le jour de l'agression. Quant à M. Gemmell, sans pouvoir le reconnaître d'une façon absolue, il déclara que la voix de l'inculpé ressemblait bien à celle de l'individu qui le saisit à la gorge.

Briffaut, malgré ses dénégations, a été transféré à Lille, samedi après-midi. Dans la journée, deux de ses camarades, que l'on croyait ses complices, avaient été arrêtés, mais leur culpabilité n'ayant pu être établie, ils ont été remis en liberté.

M. Houeix, juge, a été chargé de poursuivre l'instruction de cette importante affaire.

UN VOL DE TISSUS A LA GARE

Surpris en flagrant délit

Le directeur de l'Agence générale de transports, M. Ruffelet, descendait, jeudi, vers huit heures et demie du soir, la rue de la Gare, quand son attention fut attirée par un individu qui le précédait de quelques pas sur le trottoir, portant un ballot de tissus sur ses épaules. Ce ballot ressemblait en tous points à ceux expédiés l'après-midi même, par l'Agence générale, en gare de Roubaix. Aussi M. Ruffelet, s'approchant de l'individu, ne fut-il pas étonné de voir que le ballot portait bien la marque de l'Agence.

Mais comment se trouvait-il sur l'épaule de cet individu? C'est ce que le directeur s'empressa de demander à ce dernier, qui répondit que le ballot était destiné à la maison Valcke. « D'ailleurs, ajouta-t-il, j'attends la voiture qui doit venir le prendre. »

La voiture n'arrivant point, l'individu posa sa charge par terre, annonça qu'il allait chercher le véhicule, mais on ne le revit plus. M. Ruffelet en comprit la raison; fit reporter le ballot dans son magasin et alla, samedi matin, déposer une plainte au commissariat de police du 1er arrondissement. Il connaissait parfaitement le porteur du ballot, qu'il avait vu, maintes fois, occupé dans les magasins et sur les quais de la gare. Aussi son signalement permit à la police de l'arrêter aussitôt.

C'est un journalier nommé Emile Bateau, 19 ans, demeurant rue de la Chaîne, 5. Interrogé par M. Laché, commissaire, cet individu a nié avoir été rencontré par Me Ruffelet, porteur d'un ballot. Malgré ses dénégations, il a été maintenu et transféré à Lille vendredi après-midi. Le ballot contenait deux pièces de tissu, d'une valeur de 350 à 400 francs. Il avait été dérobé dans le hall de la grande-vitesse, alors que déjà les employés de la Compagnie du chemin de fer en avaient enregistré la livraison.

LE GRAVE ACCIDENT DE LA RUE DE BÉTHUNE. — Après quatre jours passés à la Fraternité, dans un état quasi comateux et en proie à une grande agitation, M. Frédéric Deslez, cotisserand qui fut grièvement blessé à la tête en tombant, lundi soir, dans l'escalier de son logement rue de Béthune, 2, a enfin repris un peu ses sens, et il est possible maintenant de lui faire prendre plus facilement ses médicaments. La situation du blessé laisse encore pourtant beaucoup à désirer, mais on a aujourd'hui grand espoir de le sauver.

LOCATION d'excellents pianos, à partir de 6 fr. par mois. Maison SCREPEL, 138, Grande-Rue, Roubaix. 1101-1

A PROPOS DE LA TENTATIVE D'ESCROQUERIE commise chez elles, par Alphonse Duquenne, Mlles Ecrepont qui tiennent Grande-Rue, 40, le magasin « Au mouton couronné », nous prient de dire qu'elle n'ont point remis au gamin la facture acquittée de leur client M. Lenart; mais seulement un relevé des achats faits par lui.

Duquenne a donc apposé lui-même sur la facture le timbre qu'il a ensuite acquitté, commettant ainsi un véritable faux, et aggravant sa culpabilité.

HALLE FLIPO: cours camembert, 0.50; maroille, 1.40; Hollande, 1.00; Beurre extra, 1.60; supérieur, 1.30; œufs, 1.00; Pain d'épices, 0.45.
64873d

LES INDÉLICATESSES D'UNE REPASSEUSE. — Un procès-verbal pour vol a été dressé, par M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, à la charge d'une repasseuse, Henriette Defochereux, 23 ans, demeurant rue de l'Alouette, 55. Cette jeune fille est inculpée d'avoir dérobé des objets de lingerie et des vêtements, au préjudice de Mme Durieux, cabaretière, rue de la Rondelle 47, alors qu'elle travaillait et demeurait chez elle.

Après un séjour de six mois chez Mme Durieux, elle avait été congédiée. La cabaretière qui s'était aperçue des vols, avait retrouvé, dans la chambre de sa locataire, une partie des objets dérobés.

Précédemment, en septembre et en août derniers, la repasseuse avait également commis des larcins de même nature au préjudice de Mme Boulanger, repasseuse, rue Philippe-le-Bon, 23, chez qui elle travaillait. Celle-ci a également porté plainte. L'inculpée n'avoue qu'un certain nombre de vols. Le flagrant délit n'existant plus, M. Laché l'a laissée en liberté provisoire.

ABATTOIR. — Aujourd'hui samedi, vente de viande et de bouillon stérilisés. 64871d

UN CONSCRIT TOURQUENNOIS EN COQUETTE. — Les agents Rotier et Locufier, du 3e arrondissement, ont arrêté, hier, vers 7 heures du soir, un tailleur d'habits, Henri Bossuyt, 20 ans, demeurant rue de Lille 114 à Tourcoing, qui, se trouvant en état d'ivresse, était venu occasionner du désordre dans l'atelier de son patron, M. Dupret, confectionneur, rue Saint-Jean 155, qu'il menaçait même de violences. Le jeune homme avait, le matin, passé à Tourcoing, devant le Conseil de révision.

M. Dupret n'ayant pas porté plainte, le tailleur d'habits a été remis en liberté samedi matin, après avoir passé la nuit au dépôt. Il a été l'objet d'un procès-verbal pour ivresse.

VOS DIGESTIONS SONT PÉNIBLES parce que vous êtes sujet à la constipation? Rien de plus simple de supprimer ces ennuis: Usez régulièrement du PAIN NORMAL FRANÇAIS. (Voir aux annonces). 64866

UN ACTE DE VANDALISME DANS UN SQUARE. — Il est des gens mal intentionnés à qui déplaisent les arbustes qui ornent le petit square du boulevard Gambetta.

Samedi matin, le gardien Mercier, en prenant son service, a constaté que des malfaiteurs avaient la nuit précédente, brisé, à deux mètres du sol, quatre de ces arbustes, hauts de 3 m. 50 à 5 m. 50, qui entourent le square du côté du tissage de MM. Mulliez et Parent. Les branchages, déjà couverts de feuilles, gisent par terre. Un cinquième arbuste a été complètement déraciné et brisé. Les malfaiteurs n'ont même pas emporté le bois, ce qui témoigne de la stupidité de leur acte de vandalisme, sur lequel une enquête est ouverte par M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement.

Le gardien Mercier a déclaré que dans la nuit du 20 au 21 courant, un autre arbuste avait également été brisé.

UNE MORT SUBITE. — Après avoir passé une partie de la journée chez une de ses sœurs, Mme Alfred Desobey, née Amélie Jeanville, regagnait son domicile, rue de la Perche, cour Lampe, 6, jeudi so